

PROGRAMME D' ACTIONS

Site Natura 2000 « Gorges de l'Allier et affluents »

Sites FR 8301075, 1094, 1095, 1096

SOMMAIRE

ADM : GESTION ADMINISTRATIVE ET COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS.....	54
ADM 1 – COORDONNER, ANIMER LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ..55	
ADM 1.1 : CREER UN POSTE SPECIFIQUE DE COORDONNATEUR DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS « GORGES DE L'ALLIER ET AFFLUENTS » (Y COMPRIS SITES LINEAIRES) ET « HAUT VAL D'ALLIER ».....	55
ADM 1.2 : SUIVRE ET EVALUER LES DEUX PROGRAMMES D'ACTIONS (DEUX SITES EN PARTIE SUPERPOSES)	55
COM : COMMUNICATION.....	57
COM 1 – REALISER UN "GUIDE DE BONNE GESTION ENVIRONNEMENTALE" POUR LES INSTITUTIONNELS ET LES USAGERS	58
COM 1.1 : REALISER UN CLASSEUR ET DES ACTIONS.....	58
COM 2 – SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC.....	60
COM 2.1 : PUBLIER ET DIFFUSER UN DEPLIANT THEMATIQUE.....	60
COM 2.2 : PUBLIER ET DIFFUSER UN LIVRET D'INFORMATION SUR LES FUTURES ZPS ET ZSC, ACCOMPAGNE D'UN CD ROM.....	60
COM 3 – FORMER LES PROFESSIONNELS A LA CONNAISSANCE ET A L'INTERPRETATION DU PATRIMOINE NATUREL.....	62
COM 3.1 : DEFINIR LES BESOINS ET L'ORGANISME GESTIONNAIRE DE LA FORMATION	62
COM 3.2 : METTRE EN PLACE LA FORMATION.....	62
COM 3.3 : EVALUER LES RESULTATS DE LA FORMATION AVANT DE LA RENOUVELER.....	62
COM 4 – REALISER UNE CHARTE QUALITE POUR LES PROFESSIONNELS DU TOURISME PLEIN AIR.....	64
COM 4.1 : ANIMATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL ET REDACTION D'UNE CHARTE EN CONCERTATION AVEC LES PROFESSIONNELS.....	64
COM 4.2 : SUIVI ANNUEL DE LA CHARTE.....	64
COM 5 – MENER UNE CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION AUPRES DES PROPRIETAIRES FORESTIERS PRIVES ET DES AGENTS DE L'ONF	66
COM 5.1 : EDITER ET DIFFUSER UNE PLAQUETTE.....	66
COM 5.2 : ENGAGER UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET D'ANIMATION AUPRES DES PROPRIETAIRES PRIVES (CRPF) ET SYNDICATS DES PROPRIETAIRES FORESTIERS.....	66
SUI : SUIVI SCIENTIFIQUE.....	68
SUI 1 – AMELIORER LES CONNAISSANCES ET EFFECTUER UN SUIVI SCIENTIFIQUE DES ESPECES ET DES HABITATS DE LA DIRECTIVE HABITATS.....	69
SUI 1.1 : SUIVI DES INSECTES	70
SUI 1.2 : SUIVI DE LA FAUNE AQUATIQUE	70
SUI 1.3 : SUIVI DES CHIROPTERES	71
SUI 1.4 : SUIVI DES HABITATS RELEVANT DE LA DIRECTIVE.....	71
SUI 2 – SUIVRE LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE.....	73
SUI 2.1 : METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DE LA FREQUENTATION ACCOMPAGNE D'UN TABLEAU DE BORD ET D'UN SUIVI.....	73

SUI 2.2 : INTEGRER LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LA DEFINITION DE NOUVEAUX SITES OUVERTS AU PUBLIC	73
SUI 3 – ÉVALUER LES IMPACTS INDUITS PAR LES OUVRAGES DE TYPE BARRAGES-RESERVOIRS SUR LA QUALITE DE L'HYDROSYSTEME ALLIER ET DES PEUPELEMENTS ASSOCIES	75
SUI 3.1 : ETUDE DES CONSEQUENCES DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES SUR LA RIVIERE ET SES COMPOSANTES BIOLOGIQUES	75
SUI 3.2 : AMELIORATION DE LA CIRCULATION DES POISSONS MIGRATEURS AU NIVEAU DES OUVRAGES HYDRAULIQUES	75
GEST : GESTION.....	77
GEST 1 – METTRE EN ŒUVRE UN SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (SAGE).....	78
GEST 1.1 : ETUDE PREALABLE AU SAGE, DEFINITION DU PERIMETRE, ET CONSULTATION DES COLLECTIVITES.....	78
GEST 2 – DIAGNOSTICS ET SUIVIS AGRO-ECOLOGIQUES DANS LE CADRE DES CTE OU MAE « MILIEUX PATURES »	80
GEST 2.1 : PROPOSER UN APPUI TECHNIQUE COMPLEMENTAIRE AU DIAGNOSTIC ACTUEL, EN AGRO-ECOLOGIE	80
GEST 2.2 : ENGAGER UN SUIVI AGRO-ECOLOGIQUE DES EXPLOITATIONS ENGAGEES DANS UN CTE OU DES MAE "PASTORALISME" :	80
GEST 2.3 : REALISER DES PETITS AMENAGEMENTS.....	80
GEST 3 – PROPOSER DES RECOMMANDATIONS D'EXPLOITATION DES CARRIERES	82
GEST 3.1 : APPORTER DES RECOMMANDATIONS POUR LES DOSSIERS DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DES CARRIERES, DANS LE CADRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES (SDC) EN VIGUEUR	82
GEST 3.2 : INTEGRER LES CONNAISSANCES RELATIVES A L'ECOLOGIE DES MILIEUX ROCHEUX (Y COMPRIS FLORE ET FAUNE) DANS LE PROCHAIN SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES	82
GEST 4 – MENER UNE POLITIQUE DE MAITRISE FONCIERE OU CONTRACTUELLE DES BORDS DE L'ALLIER.....	84
GEST 4.1 : ANIMATION FONCIERE.....	84
GEST 4.2 : MAITRISE D'USAGE / MAITRISE FONCIERE.....	84
GEST 5 – MAITRISE FONCIERE SUR PRAIRIES MAIGRES	86
GEST 5.1 : ANIMATION FONCIERE.....	86
GEST 5.2 : CONVENTIONS DE GESTION, EVENTUELLEMENT ACQUISITIONS FONCIERES	86
GEST 6 – ADAPTER LES CAHIERS DES CHARGES CTE DANS LE PDRN (MESURES 16, 19-1, 19-2 ET 19-3 DU PDRN)	88
GEST 6.1 : DEBROUSSAILLAGE DES PARCELLES FORTEMENT ET MOYENNEMENT EMBROUSSAILLEES SUR PLUSIEURS ANNEES (AMENAGEMENTS DES MESURES 19-1 ET 19-2 DU PDRN).....	88
GEST 6.2 : POUR LES PRAIRIES MAIGRES, PROPOSER LES MESURES 19-3 OU 20 DU PDRN	88
GEST 7 – FAVORISER UNE GESTION FORESTIERE ENVIRONNEMENTALE	91
GEST 7.1 : GESTION DES TILLAIES.....	91
GEST 7.2 : APPLIQUER DES RECOMMANDATIONS SIMPLES DE GESTION SYLVO- ENVIRONNEMENTALE	91
GEST 8 – ÉLABORER LE PROJET DE RESERVE NATURELLE.....	94
GEST 8.1 : ENGAGER UNE CONCERTATION ELARGIE SUR LE PROJET DE RESERVE NATURELLE EN VUE DE POUVOIR ENGAGER LA PROCEDURE D'INSTRUCTION DANS UN DELAI RAISONNABLE DE TROIS ANS.....	94

**GEST 9 – MISE EN PLACE D'ARRETES PREFECTORAUX DE PROTECTION DE BIOTOPE
SUR LES COURS D'EAU LES PLUS REMARQUABLES DU HAUT BASSIN DE L'ALLIER.....96**

**GEST 10 – MENER UNE POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DES HABITATS ET
HABITATS D'ESPECES D. HABITATS98**

**PROPOSITION D'ECHEANCIER DE MISE EN OEUVRE DU DOCUMENT
D'OBJECTIFS..... 99**

RECAPITULATIF DU COUT DES ACTIONS..... 100

***ADM : GESTION ADMINISTRATIVE ET
COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU
DOCUMENT D'OBJECTIFS***

ADM 1 – Coordonner, animer la mise en œuvre du document d'Objectifs

Stratégie :
Coordination

Priorité de mise en œuvre :

Objectifs

Coordonner la mise en œuvre du document d'Objectifs Natura 2000 et de son fonctionnement par la mise en place d'un interlocuteur privilégié chargé de la supervision de l'ensemble du dossier. Assurer la concertation et l'animation.

Description de l'action

ADM 1.1 : Créer un poste spécifique de coordonnateur des documents d'Objectifs « Gorges de l'Allier et affluents » (y compris sites linéaires) et « Haut Val d'Allier »

Suivre l'évolution des documents d'Objectifs et la mise en œuvre des actions préconisées. Coordonner le suivi des espèces et habitats relatifs aux deux directives (Habitats-Faune-Flore et Oiseaux), sur les sites : la future ZSC "Gorges de l'Allier et affluents" et la future ZPS "Haut Val d'Allier", plus vaste et recoupant également l'autre site Natura 2000 du Val d'Allier, en aval de Langeac.

ADM 1.2 : Suivre et évaluer les deux programmes d'actions (Deux sites en partie superposés)

- **mise en place d'un comité d'experts animé par l'apporteur du document d'Objectifs**
Comité composé de spécialistes (scientifiques, naturalistes) et de non spécialistes (élus, maître d'ouvrage).

- **mise en place d'un tableau de bord**

- **suivi et renseignement du tableau de bord**

Avec un rapport intermédiaire à 3 ans et un rapport final prévu à 6 ans

Résultats attendus : gestion de l'ensemble du dossier, supervision de la bonne mise en œuvre (animation), interlocuteur privilégié vis-à-vis des acteurs, gestion des difficultés et problèmes rencontrés

Indicateurs de suivi : calendrier de réalisation de la mesure, date de mise en place effective du poste

Action(s) liée(s)

Toutes et notamment actions GEST 1 ; GEST 8 ; SUI 1 ; SUI 2.

Maître d'ouvrage pressenti : SMAT

Maître d'œuvre pressenti : SMAT

Partenaires privilégiés : DIREN, DDAF, DDE, CG 43, ONF, CRPF, ONCFS, FDC 43, CA 43, CEPA, SICALA, FDPMA, GPEV, DDJS, CSP, Nature Haute Loire, LPO, autres APN

**EVALUATION DES COUTS
ENGAGEMENTS REMUNERES – ADM 1**

• **INVESTISSEMENTS**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN			
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT			
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
AUTRES :			
Associations			
CEPA			
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans			

• **FONCTIONNEMENT**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN		<p style="text-align: center;">ADM 1.1 : créer un poste spécifique de coordonnateur du document d'Objectifs « Gorges de l'Allier et affluents + ZPS Haut Val d'Allier»</p> <p>+ frais de gestion et de fonctionnement afférents (déplacements, ...) 45 K€/ an sur 6 ans (~300 KF)</p>	FGMN titre 3
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT	✗		
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
AUTRES :			
Associations			
CEPA			
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans			

COM : COMMUNICATION

COM 1 – Réaliser un "guide de bonne gestion environnementale" pour les institutionnels et les usagers

Stratégie : formation, information
et sensibilisation

Priorité de mise en œuvre :
*

Objectifs

De nombreuses atteintes aux milieux naturels, plus ou moins ponctuelles ou marginales, relèvent d'une non application du droit existant (police de l'eau, pouvoirs des maires) ou simplement d'un manque de civisme ou de bon sens.

Le but de cette Action est d'éditer un **outil de recommandations, visant les élus locaux et les techniciens, dans les but de les informer, d'une part sur les espèces et les habitats de la directive et d'autre part sur les modalités de gestion.** Il donnera également les rappels juridiques élémentaires.

Description de l'action

COM 1.1 : Réaliser un classeur et des Actions

Présentation, recommandations, gestion

Exemples :

- Pour préserver les ripisylves : conserver l'espace de liberté des rivières afin de leur permettre d'exercer leur dynamique naturelle ; éviter les enrochements, les seuils,...
- Pour conserver la diversité des bords de route et des espaces verts (plantes à fleurs, insectes,...): supprimer les herbicides (y compris au niveau de la voie ferrée), effectuer une fauche tardive, ...
- Rappels juridiques :
 - Loi sur l'eau et police de l'eau
 - Déchets et décharges sauvages
 - Circulation des engins motorisés

Destinataires : élus, SMAT, EDF, SNCF, EPALA, SICALA, DDE, CG...

Résultats attendus : distribution aux élus, SMAT, EDF, SNCF, EPALA, ONF, CRPF, DDE, CSP, ... pour une meilleure prise en compte de l'environnement

Indicateurs de suivi : calendrier de la réalisation, nombre de classeurs distribué, effets mesurés... (données administratives)

Action(s) liée(s)

Actions COM 2 ; COM 3 ; COM 4 ; GEST 7 ; GEST 8.

Maître d'ouvrage pressenti : SMAT

Maître d'œuvre pressenti : BE Technique, CEPA ou LPO

Partenaires privilégiés : DIREN, DRIRE, DDAF, DDE, SICALA, ONCFS, ONF, FDC 43, FDPMA, CEPA, LPO, autres APN

**EVALUATION DES COUTS
ENGAGEMENTS REMUNERES – COM 1**

• **INVESTISSEMENTS**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN		COM 1.1 : Conception : 22,5K€ (~150 KF) Fabrication : 7,5€ × 1.000 = 7,5 K€ (~50KF)	FGMN Titre 6 + collectivités locales (C.G. et C.R.)
COLLECTIVITES			
Communes			
SMAT	X		
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
CPIE	X		
LPO	X		
CEPA	X		
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans			

• **FONCTIONNEMENT**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN			
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT			
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
AUTRES :			
Associations			
CEPA			
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans			

COM 2 – Sensibiliser le grand public

Stratégie :
Information et sensibilisation

Priorité de mise en œuvre :
**

Objectifs

Sensibiliser le grand public au patrimoine naturel et à la biodiversité dans le but d'induire un comportement responsable du public vis-à-vis des milieux naturels.

Description de l'action

COM 2.1 : Publier et diffuser un dépliant thématique

Une page recto-verso « Les Gorges de l'Allier » concernant les futures ZPS et ZSC : territoire de qualité, démarche Natura 2000, richesse faune/flore.

COM 2.2 : Publier et diffuser un livret d'information sur les futures ZPS et ZSC, accompagné d'un CD Rom

Il présentera :

- le territoire, les milieux naturels, les espèces et les habitats;
- les enjeux environnementaux, les recommandations succinctes et simplifiées du guide technique
- Il inclurait des Actions relatives à certaines activités (sports d'eau vive, escalade, randonnée, ...)

Résultats attendus : distribution de ces documents de sensibilisation aux structures touristiques (OTSI, gîtes, hôtels, auberges, organismes sportifs,...) qui seront chargées de les diffuser

Indicateurs de suivi : nombre de dépliant et livrets tirés puis diffusés, changement de comportement aux points clés ? (enquêtes)

Action(s) liée(s)

Actions COM 1 ; COM 3 ; COM 5.

N.B. : Le programme Loire Nature II, inscrit au Plan Loire Grandeur Nature, prévoit l'aménagement d'un site d'accueil du public sur le site des Gorges de l'Allier.

Maître d'ouvrage pressenti : SMAT ou autre collectivité territoriale

Maîtres d'œuvre pressentis : CPIE, avec CEPA et LPO ?

Partenaires privilégiés : DIREN, DDAF, CG 43, Elus, APN

**EVALUATION DES COUTS
ENGAGEMENTS REMUNERES – COM 2**

• **INVESTISSEMENTS**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN		<p>COM 2.1 : publier et diffuser un dépliant thématique (10.000 ex.) Conception + fabrication : 15 K€ (~100 KF)</p> <p>COM 2.2 : publier et diffuser un livret thématique 30-40 p. + CD ROM (1.000 ex) 45 K€ (~300 KF)</p>	<p>FGMN titre 6 + collectivités locales (C.G. et C.R.)</p>
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT	✗		
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
CPIE	✗		
CEPA, LPO et autres associations	✗		
Fédération de chasse	?		
Fédération de pêche	?		
ONF			
CRPF			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans		60K€ (~400 KF)	

• **FONCTIONNEMENT**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS		
ETAT / DIREN					
COLLECTIVITES					
Commune de ...					
Syndicat Intercommunal					
Pays de					
PNR					
Conseil Général					
PARTICULIERS :					
Agriculteurs					
Non agriculteurs					
AUTRES :					
Associations					
Conservatoires					
Fédération de pêche					
ONF					
CRPF					
ADASEA					
TOTAL sur 6 ans				0	

COM 3 – Former les professionnels à la connaissance et à l'interprétation du patrimoine naturel

Stratégie :
Information et sensibilisation

Priorité de mise en œuvre :
**

Objectifs

Les divers professionnels qui interviennent sur le Haut Allier sont originaires de formations variées (accompagnateurs, Brevet d'Etat sports d'eaux vives, guide de pêche,...) pour lesquelles le patrimoine naturel n'est pas pris en compte de façon identique.

L'objectif serait de renforcer les compétences des professionnels du plein air, qui balisent et entretiennent les sentiers et accompagnent le public (Chamina Sylva). On pourrait contribuer à les former à la connaissance et à l'interprétation du patrimoine naturel des Gorges de l'Allier.

Description de l'action

COM 3.1 : Définir les besoins et l'organisme gestionnaire de la formation

Choisir les intervenants et mettre en place un calendrier de formation cohérent avec les activités saisonnières des professionnels.

Définir, après enquête, les besoins précis et la place de cette formation par filières de Brevet d'Etat ou par filières individualisées. Définir l'organisme chargé de l'encadrement et de la gestion de cette formation.

COM 3.2 : Mettre en place la formation

Définir le contenu de la formation spécifique au patrimoine naturel du Haut Allier ; définir les professionnels concernés. Assurer et gérer la formation permanente et les formations complémentaires.

COM 3.3 : Evaluer les résultats de la formation avant de la renouveler

Résultats attendus : intégrer la connaissance du milieu naturel des Gorges de l'Allier dans une formation destinée aux professionnels du sport de plein air.

Indicateurs de suivi : données qualitatives (intérêt de la formation, investissement des participants,...), données quantitatives (durée de la formation, nombre d'années de récurrence de la formation, nombre de participants,...)

Action(s) liée(s)

Action COM 5.

Maître d'ouvrage pressenti : SMAT ou autre collectivité locale

Maître d'œuvre pressenti : SMAT

Partenaires privilégiés : DDTEFP, DIREN, DDAF, CSP, CPIE, CEPA, APN, Universités, DDJS, OTSI,...

**EVALUATION DES COUTS
ENGAGEMENTS REMUNERES – COM 3**

• **INVESTISSEMENTS**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN		COM 3.1 : définir les besoins de formation, programme, calendrier et intervenants 6 K€ (~40 KF)	FGMN titre 6 25% Collectivités territoriales 25% Autre 50%
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT			
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
AUTRES :			
Associations			
CEPA		COM 3.3 : évaluer la formation avant de la renouveler 1,5 K€ (~10 KF)	
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans		7,5 K€ (~50 KF)	

• **FONCTIONNEMENT**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN		COM 3.2: mettre en œuvre la formation 9 K€ (~60 KF) / an x 5 ans	FGMN titre 4 + collectivités locales (C.G. et C.R.) + DDTEFP / FSE ?
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT			
Conseil Général 43	✗		
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
CPIE	✗		
CEPA	✗		
Autres associations	✗		
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans		45K€ (~300 KF)	

COM 4 – Réaliser une Charte qualité pour les professionnels du tourisme plein air

Stratégie :
Sensibilisation / animation

Priorité de mise en œuvre :
*

Objectifs

Faire participer les structures professionnelles du tourisme plein air (entreprises privées, fédération d'escalade, Chamina Sylva) à la démarche "Réserve naturelle" en leur permettant de développer un tourisme de qualité basé sur le respect de l'environnement (charte) et un encadrement pédagogique approprié. Cette démarche peut être récompensée par un label.

Description de l'action

COM 4.1 : Animation d'un groupe de travail et rédaction d'une charte en concertation avec les professionnels

Les différentes activités de plein air étant proposées par les mêmes structures professionnelles, une charte unique semble une solution pragmatique. Cette charte sera élaborée avec les différents acteurs et plus particulièrement avec les professionnels de l'eau vive.

Préconisations: mettre en place une formation continue des professionnels aux écosystèmes, à la faune et à la flore (cf. COM 3); éviter de fréquenter les secteurs jugés sensibles (zonage ; cartographie); respecter la taille de groupes ; informer les clients sur la richesse et les comportements de préservation du milieu.

Adopter un comportement général responsable quant aux bruits, aux déchets, à la cueillette,...et face aux habitats et espèces sensibles. Préconiser un avis de la DIREN pour ouverture de nouveaux itinéraires de randonnées en Espace Naturel Sensible.

L'engagement et le respect des exigences de la charte permettraient l'obtention, à terme, d'un label européen "Natura 2000" qui reste à créer.

COM 4.2 : Suivi annuel de la charte

Un protocole de suivi de la charte avec vérification des engagements souscrits et reconduction pour une durée identique sera mis en place, ainsi qu'une évaluation de l'action en fin de programme, avant reconduction éventuelle.

Résultats attendus : implication des professionnels du tourisme plein air, démarche qualité

Indicateurs de suivi : nombre d'engagements souscrits, types de structures ayant souscrit,

Action(s) liée(s)

Actions : COM 3 ; GEST 8.

Maître d'ouvrage pressenti : SMAT ou autre collectivité locale

Maître d'œuvre pressenti : SMAT

Partenaires privilégiés : CG 43, MATE, DIREN, DDAF, CPIE, CEPA, LPO, APN, GPEV et autres professionnels des activités de pleine nature, Direction Régionale du Tourisme, DDJS, Chamina Sylva,...

**EVALUATION DES COUTS
ENGAGEMENTS REMUNERES – COM 4**

• **INVESTISSEMENTS**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN		COM 4.1: animation d'un groupe de travail et rédaction de la charte en concertation avec les professionnels : surcoûts induits par ce travail d'animation - concertation 7,5 K€ (~50 KF)	FGMN Titre 6 : 25% ? DDJS : 25% ? Conseil Général / TDENS : 25% ? Conseil Régional : 25% ?
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT	X		
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
AUTRES :			
Associations			
CEPA			
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans		7,5 K€ (~50 KF)	

• **FONCTIONNEMENT**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN		Com 4.2: suivi annuel de la Charte inclus dans les tâches de l'opérateur applicatif. 0 K€	FGMN Titre 3 : 25% ? DDJS : 25% ? Conseil Général / TDENS : 25% ? Conseil Régional : 25% ?
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT	X		
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
AUTRES :			
Associations			
CEPA			
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans		0 K€	

**COM 5 – Mener une Campagne d'information et de sensibilisation
auprès des propriétaires forestiers privés et des agents de l'ONF**
Action commune avec la ZPS

Stratégie : Formation, information
et sensibilisation

Priorité de mise en œuvre :
*

Objectifs

Faciliter une gestion des forêts privées, intégrant les enjeux de la Directive Habitats : enjeux "Habitats" (Tillaie, Hêtraie), enjeux insectes et enjeux oiseaux (cf .programme d'action ZICO).

Description de l'action

COM 5.1 : Editer et diffuser une plaquette

cycle biologique des forêts ; biodiversité : intérêt, enjeux, long terme ; impact des résineux : d'un point de vue paysager, d'un point de vue écologique ; coupe rase : intérêt, conséquences, ...
Diffusion par le CRPF aux différents propriétaires.

Recommandations : Diversifier la structure des boisements (âge, clairière, lisières, ...) et les espèces / Encourager une gestion forestière en futaie irrégulière ou taillis sous futaie / Eviter les coupes rases de plus de 1 hectare d'un seul tenant / Préserver les lisières de bord de pente / Eviter le dessouchage/ Laisser le bois mort sur place / Eviter les plantations de résineux en plein mais la plantation de quelques résineux peut être intéressante au sein d'une hêtraie / Prendre en compte les périodes de dérangement : éviter le printemps

**COM 5.2 : Engager une campagne de sensibilisation et d'animation auprès des propriétaires
privés (CRPF) et syndicats des propriétaires forestiers**

Organiser 10 journées de vulgarisation par an pour les propriétaires sur l'ensemble de la ZPS (y compris la préparation).

Résultats attendus : gestion forestière plus respectueuse de l'environnement

Indicateurs de suivi : nombre de plaquettes diffusées, nombre de participants aux journées de sensibilisation, nombre de structures touchées

Action(s) liée(s)

Actions COM 2 ; GEST 7.

Maître d'ouvrage pressenti : SMAT ou autre collectivité locale

Maître d'œuvre pressenti : CRPF

Partenaires privilégiés : DIREN, ONF, DRAF, CPIE, CEPA, LPO, APN, syndicats des propriétaires forestiers, groupements publics d'entreprises forestières

**EVALUATION DES COUTS
ENGAGEMENTS REMUNERES) – COM 5
(Action commune avec la ZPS)**

• **INVESTISSEMENTS**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN		COM 5.1: éditer et diffuser une plaquette à l'intention des propriétaires et sylviculteurs conception + fabrication + diffusion	FGMN Titre 6
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT			
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
AUTRES :			
LPO			
CEPA			
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF	X		
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans			

• **FONCTIONNEMENT**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN		COM 5.2 : sensibilisation et animation auprès des propriétaires forestiers privés 20 journées à 375 €/ an (~2 500 F) = 7,5 K€ / an correspondant à 10 sessions d'information/an x 5 ans = 37,5 K€ (~250 KF)	FGMN Titre 3
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT			
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
AUTRES :			
LPO			
CEPA			
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF	X		
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans			

SUI : SUIVI SCIENTIFIQUE

SUI 1 – Améliorer les connaissances et effectuer un suivi scientifique des espèces et des habitats de la Directive Habitats

Stratégie :
Suivi et évaluation écologique

Priorité de mise en œuvre :

Objectifs

Surveiller, par le biais de personnes qualifiées, l'évolution des espèces, des populations et des habitats naturels de la directive pour alimenter un tableau de bord et contribuer à l'évaluation des mesures préconisées et éventuellement les modifier.

Description de l'action

Quatre mesures par groupe d'espèces et types de milieux (cf. détails en fin de Action) sont préconisées afin d'alimenter un tableau de bord (densité, qualité, superficie,...) . Chacun de ces suivis fera l'objet d'un rapport intermédiaire par les maîtres d'œuvre délégués. La synthèse de l'ensemble des suivis se fera dans le cadre d'un rapport final (mesure 6).

Remarque : il peut être intéressant et pertinent de relier le suivi de ces espèces et habitats naturels à la gestion des milieux

Ex : papillons des prairies / gestion des prairies maigres de fauche

Résultats attendus : données sur l'évolution et la dynamique des populations, données sur la qualité et l'évolution des habitats

Indicateurs de suivi : espèces présentes, nombre d'individus, densité, répartition

Action(s) liée(s)

Action : ADM 1.

N.B. : des actions pourront être réalisées dans le cadre du programme Loire Nature II inscrit au Plan Loire" (cf. GEST 10)

Maître d'ouvrage pressenti : SMAT

Maîtres d'œuvre pressentis : SMAT ou CEPA (co-maîtrise ou délégation de maîtrise d'œuvre)

Maîtres d'œuvre délégués : CBNMC, LPO, OPIE , Chauves-Souris Auvergne, CEPA, Nature Haute Loire, ...

Partenaires privilégiés : DIREN, DDAF, DDE, SICALA, ONF, ONCFS, FDC 43, FDPPMA, LPO, Nature Haute Loire, autres APN, Digitalis, Société d'odonatologie,...

Mesures détaillées ci-après

SUI 1.1 : Suivi des insectes

(Maître d'œuvre pressenti : OPIE – coûts estimés : 4,5 K€ (~30 KF)/an durant 5 ans)

- Coléoptères saproxylophages : Lucane cerf-volant, Grand Capricorne, Rosalie alpine...
Echantillonnage par piégeage des adultes et recherche des larves dans le terreau et au pied des souches.
Recherche des adultes de Rosalie alpine dans les frênes émondés.
Estimation de densité; suivi de l'évolution pluriannuelle.
Comparaison des secteurs et de la qualité des habitats (vieilles hêtraies, anciennes haies avec des arbres émondés...)
Périodicité : une campagne d'échantillonnage annuelle pendant 4 ans.
- Lépidoptères des pelouses et prairies : Ecaille chinée, Apollon
L'Apollon, le Machaon, l'Azuré du serpolet constituent des exemples d'espèces cibles des pelouses xérothermophiles.
Indices de diversité : nombre d'espèces et d'individus observés.
Estimation de la qualité de l'habitat : plantes hôtes et pontes ; structure du couvert végétal ; présence de corridors boisés ou ouverts...
Périodicité : relevé tous les deux ans de juin à août.
- Suivi des odonates : prospections complémentaires sur les divers cours d'eau et en direction des taxons rares ou localisés (*Caleopteryx splendens*, *Lestes dryas*, *Platycnemys acutipennis*, *Cercion lindenii*, *Coenagrion scitulum*, *Somatochlora metallica*, *Oxygatra curtisii*,...)
(Maître d'œuvre : S.F.O.).
Indices de diversité : présence des exuvies, nombre d'espèces et d'individus observés.
Périodicité : au long des 6 ans.

SUI 1.2 : Suivi de la faune aquatique

(Maître d'œuvre pressenti : CSP, FDAPPMA 43 – coûts estimés : 7,5 K€ (~50 KF)/an durant cinq ans)

Améliorer les connaissances sur la répartition d'espèces d'intérêt communautaire et déterminer les menaces pesant sur elles.

- Ecrevisses à pieds blancs : suivi de l'évolution de la population et des menaces (prolifération de l'Ecrevisse américaine, transformation des cours d'eau,...), rechercher les réservoirs d'écrevisses allochtones américaines. Estimer la dynamique de la population : chute des effectifs, colonisation...
- Moule perlière : suivi de la population et de sa dynamique ; définir les menaces, leur impact et leur évolution.
- Toxostome: suivi des populations.
- Loutre : suivi de la dynamique de la population de Loutre sur le bassin versant. Etude et suivi des menaces.
- Lamproie de Planer : effectuer un complément d'inventaire, notamment au niveau de la confluence entre la Desges et l'Allier.
- Espèces aquatiques concernées par la directive et pouvant nécessiter des mesures de gestion (Anguille, Ombre commun, Chabot, Lamproie marine).
- Salmonidés (pour mémoire, suivi existant déjà)

Périodicité : suivi en continu des différentes espèces pendant 6 ans.

SUI 1.3 : Suivi des Chiroptères

(maître d'œuvre : Chauve-souris Auvergne et son réseau ; coûts : 7,5 K€ (~50 KF))

- Inventaire complémentaire des chiroptères des gorges de l'Allier et recherche des sites de parturition ou d'hivernage (repérage au détecteur, capture des individus sur les sites les plus favorables, enquête auprès des habitants).
Périodicité : étude sur une année avec prospection des sites d'hivernage et de parturition en hiver et au début de l'été et une enquête auprès des riverains pendant les intersaisons.
- Déterminer l'importance de la population et les moyens de protection à mettre en œuvre (fermeture pour limiter la fréquentation des cavités, sensibilisation du public, plan d'aménagement des activités de pleine nature...).

+ lien avec Document d'Objectifs "Sites majeurs à Chauves-Souris en Auvergne".

SUI 1.4 : Suivi des Habitats relevant de la directive

(maître d'œuvre pressenti : CBNMC ou Digitalis)

Suivi de l'évolution des habitats sur le site.

N.B. L'objectif de ce suivi est à la fois de compléter les connaissances relatives à ces habitats et d'identifier d'éventuelles évolutions négatives ou au contraire les effets bénéfiques des mesures mises en place :

- méthode à définir avec le maître d'œuvre : sur le terrain (placettes, points contact) + analyse par télédétection (ou photo aérienne) avec SIG régulièrement actualisé (?) ;
- *Périodicité* : le suivi des habitats requiert un "état zéro" réalisé par le responsable du suivi ; cet "état zéro" peut être réalisé la 2^{ème} année du programme (n+1) et un nouvel état des habitats devrait être dressé en dernière année (n+5).

Coûts : 30 K€/ an (~200 KF) pour deux cartographies des habitats les années n+1 et n+5
+ 7,5 K€/an (~50 KF) pour diagnostic et suivi des exploitations contractant un CTE)

**EVALUATION DES COUTS
ENGAGEMENTS REMUNERES – SUI 1**

• **INVESTISSEMENTS**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN		SUI 1.3: prospection chiroptères 7,5 K€ (~50 KF) SUI 1.4: cartographie – suivi des Habitats relevant de la directive 2 fois (années n+1 et n+5) 15 K€ x 2 = 30 K€ (~200KF)	FGMN titre 6
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT			
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
AUTRES :			
Associations			
CEPA			
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans			

• **FONCTIONNEMENT**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN		SUI 1.1: suivi des insectes 4,5 K€ /an sur 5 ans = 22,5 K€ (~150 KF) SUI 1.2: suivi de la faune aquatique 7,5K€/an sur 5 ans = 37,5 K€ (~250 KF) SUI 1.4: diagnostic et suivi des Habitats relevant de la directive au sein des "exploitations CTE" 7,5K€ /an x 4 ans = 30K€ (~200 KF)	FGMN titre 3
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT	X		
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
OPIE	X		
LPO	X		
CEPA	X		
Fédération de pêche / CSP	X		
ONF			
CRPF			
ONCFS	X		
CBNMC	X		
TOTAL sur 6 ans		90K€ (~600 KF)	

SUI 2 – Suivre le développement des activités de pleine nature

Stratégie :
Suivi et évaluation

Priorité de mise en œuvre :
*

Objectifs

Mise en place d'un observatoire des activités de pleine nature, afin d'obtenir un état initial de la fréquentation, quantifier et cartographier, et permettre, le cas échéant, et après concertation avec les pratiquants, d'adapter les pratiques, si une atteinte significative est constatée pour une espèce ou un habitat d'intérêt communautaire.

Description de l'action

Mettre en place un groupe de travail associant les divers partenaires (associations sportives, CPIE, associations de protection de la nature, fédérations de pêche, fédérations de chasse, fédération des sports de plein air,...)

SUI 2.1 : Mettre en place un observatoire de la fréquentation accompagné d'un tableau de bord et d'un suivi

Cet observatoire doit permettre de mesurer chaque année la fréquentation, de façon qualitative et quantitative, concernant toutes les pratiques de plein air dans les Gorges : eaux vives, escalade, randonnée, chasse, pêche. Il doit permettre, à terme, d'ajuster éventuellement la réglementation relative à l'activité des sports d'eaux vives. Indicateurs : fréquentation quantitative (nombre de pratiquants/site) et qualitative (type de pratiquants,...), évolution des différents types de fréquentation, évaluation des pointes,...

SUI 2.2 : Intégrer les enjeux environnementaux dans la définition de nouveaux sites ouverts au public

Pour la mise en place de sentiers et de nouveaux sites d'activités sportives (escalade, canyoning,...), éviter les milieux sensibles au piétinement et les secteurs colonisés par des espèces sensibles au dérangement. Préconiser un avis de la DIREN pour ouverture de nouveaux itinéraires de randonnées en Espace Naturel Sensible. Mettre en place des cheminements d'accès et de secours précis (escalade, canyoning, randonnée,...) afin d'éviter la divagation et de permettre le respect des milieux. Vérifier l'adéquation entre l'équipement des sites et leur fréquentation.

Résultats attendus : données quantitatives et qualitatives sur la fréquentation des Gorges de l'Allier concernant les activités de pleine nature ;

Indicateurs de suivi : nombre de pratiquants/site hors et en période de pointe ; typologie des pratiquants et des comportements, ...

Action(s) liée(s)

Action 1 – ADM 1

Maître d'ouvrage pressenti : SMAT ou autre collectivité territoriale

Maîtres d'œuvre pressentis : SMAT

Partenaires privilégiés : DIREN, DDAF, ONCFS, ONF, CRPF, SICALA, Professionnels des sports de nature et notamment GPEV, CPIE, CEPA, APN, CSP, Comité Régional du tourisme, DDJS, FDPPAM, fédération de chasse, Chamina Sylva,...

**EVALUATION DES COUTS
ENGAGEMENTS REMUNERES – SUI 2**

• **INVESTISSEMENTS**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN			
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT			
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
AUTRES :			
Associations			
CEPA			
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans			

• **FONCTIONNEMENT**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN		<p>SUI 2.1: Observatoire de la fréquentation et mise en place d'un tableau de bord et suivi 7,5K€ /an x 5 ans = 37,5 K€ (~250 KF)</p>	<p>SMAT Conseil Général 43 Conseil Régional</p>
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT	×		
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
CPIE:	×		
CEPA			
Autres associations			
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans			

SUI 3 – Evaluer les impacts induits par les ouvrages de type barrages-réservoirs sur la qualité de l'hydrosystème Allier et des peuplements associés

Stratégie :
Suivi et évaluation

Priorité de mise en œuvre :

Objectifs

Mettre en place un suivi de l'impact des barrages sur l'Allier sur : l'enfoncement du lit, la réduction de l'espace de liberté, la diminution de l'alimentation en eau des annexes hydrauliques, les populations piscicoles,...

Description de l'action

Le maintien d'une qualité de l'eau compatible aux exigences écologiques des espèces, la gestion hydraulique des barrages (Naussac, Poutès, microcentrales), l'aménagement des obstacles à la circulation des poissons sont autant de priorités pour la préservation du patrimoine piscicole exceptionnel. Différentes études ont déjà porté sur l'impact hydraulique des barrages ; cependant, leur fonctionnement est encore mal connu et les lâchers et marnages liés au fonctionnement des barrages constituent non seulement une gêne importante pour la pratique du loisir de pêche et des sports d'eaux vives mais aussi des effets mal maîtrisés sur les peuplements aquatiques et rivulaires.

SUI 3.1 : Etude des conséquences des aménagements hydrauliques sur la rivière et ses composantes biologiques

Suivi de la faune aquatique, de la végétation rivulaire ; étude de la conséquence des marnages ; ...

Etude du mode de gestion des ouvrages (Naussac / EPALA, Poutès/EDF) sur les espèces de la Directive Habitats et certains habitats tels que les pelouses à *Corynephorus* :

- une étude sur le fonctionnement de Naussac et notamment voir si les lâchers peuvent être améliorés
- une étude sur le fonctionnement de Poutès
- une étude globale sur l'Allier

SUI 3.2 : Amélioration de la circulation des poissons migrateurs au niveau des ouvrages hydrauliques

Mise en place de glissières de dévalaison de tacons

Résultats attendus : amélioration de la gestion des barrages ; maintien du patrimoine piscicole ; amélioration de la circulation des poissons migratoires

Indicateurs de suivi : calendrier de mise en place des suivis

Action(s) liée(s)

Actions ADM 1 ; SUI 1.

Maître d'ouvrage pressenti : SMAT

Maître d'œuvre pressenti : CSP, CEMAGREF ou BET spécialisé (ex: Fish-Pass)

Partenaires privilégiés : DRIRE, DIREN, FDPPMA, EPL, EDF-GEH, APN, Universités

**EVALUATION DES COUTS
ENGAGEMENTS REMUNERES – SUI 3**

• **INVESTISSEMENTS**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN		<p>SUI 3.1 : étude des conséquences des aménagements hydrauliques sur la rivière et ses composantes biologiques et recommandations déjà prévu par DOCOB site aval, à étendre sur tout l'Allier (?) cf. Plan Loire. 0 K€ ici</p> <p>SUI 3.2 : amélioration de la circulation des poissons migrateurs au niveau des ouvrages hydrauliques ? Si oui, prévu par Plan Loire 0 K€ ici</p>	
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT			
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
AUTRES :			
Associations			
CEPA			
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans			

• **FONCTIONNEMENT**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN			
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT			
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
AUTRES :			
Associations			
CEPA			
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans			

GEST : GESTION

GEST 1 – Mettre en œuvre un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)

Stratégie : Coordination et gestion administrative

Priorité de mise en œuvre :

Objectifs

A l'inverse d'un SDAGE, un SAGE relève purement de l'initiative des élus locaux. Le but est de permettre une démarche globale concernant la gestion de l'eau afin de rendre cohérents et complémentaires les différents programmes existants et afin d'initier des actions à grande échelle. Cette démarche semble nécessaire pour la survie et le maintien des populations d'espèces patrimoniales à enjeux forts au niveau européen, national et local (Loutre, Saumon atlantique, Moule perlière, Cordulie,...), surtout dans les sites linéaires.

Description de l'action

- Périmètre : Bassin versant de l'Allier en amont de Brioude (pour inclure ZICO et les 2 sites Natura 2000 de Langogne à Brioude)
- Commission Locale de l'Eau (CLE)

GEST 1.1 : étude préalable au SAGE, définition du périmètre, et consultation des collectivités

Résultats attendus : gestion cohérente de la ressource « eau » à l'échelle du site, amener les acteurs de la gestion de l'eau à travailler ensemble et à fixer des objectifs complémentaires pour une meilleure gestion. Devenir le document de référence pour la politique et les actions à mener en matière de gestion et d'aménagement sur l'unité hydrographique considérée.

Indicateurs de suivi : calendrier de mise en œuvre des mesures

Action(s) liée(s)

Actions ADM 1 ; GEST 4 ; GEST 8.

Maître d'ouvrage pressenti : SMAT

Maître d'œuvre pressenti : SMAT

Partenaires privilégiés : AELB, acteurs du Plan Loire, DIREN, DRIRE, DDAF, DDE, CG 43, EPL, EDF-GEH, GPEV, CSP, FDPPMA, APN,

**EVALUATION DES COUTS
ENGAGEMENTS REMUNERES – GEST 1**

• **INVESTISSEMENTS**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN			
COLLECTIVITES	×		
Commune de			
SMAT	×		
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
AUTRES :	×		
Associations			
CEPA			
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans			

• **FONCTIONNEMENT**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS	
ETAT / DIREN		GEST 1.1 : élaboration du SAGE Hors document d'Objectifs	AGENCE DE L'EAU Loire-Bretagne	
COLLECTIVITES	×			
Commune de				
SMAT	×			
Conseil Général 43				
PARTICULIERS :				
Agriculteurs				
Non agriculteurs				
AUTRES :	×			
Associations				
CEPA				
Fédération de pêche				
ONF				
CRPF				
ADASEA				
TOTAL sur 6 ans				0

GEST 2 – Diagnostics et suivis agro-écologiques dans le cadre des CTE ou MAE « milieux pâturés »

Stratégie :
Appui technique

Priorité de mise en œuvre :
**

Objectifs

Contribuer au maintien de certains habitats ouverts et espèces de la Directive Habitats en confortant le pastoralisme sur le site. Lutter contre la déprise agricole et maintenir, voire redéployer une production ovine extensive favorable à l'environnement et compatible avec les exigences d'entretien de l'espace.

Les CTE et MAE peuvent répondre à cette préoccupation mais se heurtent à de nombreuses difficultés : blocage du foncier (=> cf. mesure animation foncière), lourdeur et complexité de la procédure au regard des résultats quantitatifs attendus.

Dans la situation actuelle, il est nécessaire qu'un écologue aide l'agriculteur et le technicien agricole à identifier les parcelles à enjeux et à choisir dans le panel de cahiers des charges types les mesures les mieux adaptées aux situations rencontrées, sur la base d'un échange entre les trois parties, sans perdre de vue l'approche environnementale globale à l'échelle de l'exploitation, rendue possible par la mise en œuvre de DIALECTE.

Description de l'action

GEST 2.1 : Proposer un appui technique complémentaire au diagnostic actuel, en agro-écologie

Volet agricole : 450€ (3000F)/exploitation, sur volet investissement du CTE, à re-factoriser à l'exploitant par la Chambre d'agriculture.

Si aide collectivité locale, financement à hauteur de 80% du total.

Volet environnement : financer la structure ad-hoc directement, (cf. suivi des habitats, SUI 1).

Conditions de mise en œuvre : réaliser un Diagnostic Agro-Ecologique (DAE) en présence de l'agriculteur et en partenariat avec un technicien agricole, afin que, sur la base d'un diagnostic commun intégrant l'expertise écologique de terrain et les contraintes socio-économiques de l'exploitation, ils choisissent ensemble les parcelles à contractualiser et les mesures CTE ad-hoc (volet environnement des CTE et éventuellement MAE) ; privilégier les CTE collectifs.

GEST 2.2 : Engager un suivi agro-écologique des exploitations engagées dans un CTE ou des MAE "pastoralisme" :

225€ (1500F)/exploitation/an pour les exploitations ayant engagé un CTE sur la base du DAE renforcé (cf. GEST 2.1.)

GEST 2.3 : Réaliser des petits aménagements

Financement de petits aménagements nécessaires aux éleveurs souhaitant conforter leur activité : clôtures et points d'eau. Mesures à réserver à des systèmes d'élevage extensif en priorité ovin, bovin viande, équin, caprin.

Résultats attendus : renforcement du volet "environnement" des CTE

Indicateurs de suivi : exploitations contractualisant un volet "environnement" portant sur les habitats, surfaces concernées, ...

Action(s) liée(s)

Actions GEST 5 ; GEST 6.

Maître d'ouvrage pressenti : SMAT (ou DDAF avec délégation ?)

Maître d'œuvre pressenti : Chambre d'agriculture

Partenaires privilégiés : DIREN, DDAF, CA 43, ADASEA et syndicats agricoles, CBNMC, CEPA, OPIE (insectes), LPO (oiseaux) et autres APN (Digitalis,...)

**EVALUATION DES COÛTS
ENGAGEMENTS REMUNERES – GEST 2**

• **INVESTISSEMENTS**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COÛTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN		GEST 2.1 : Appui technique complémentaire lors des DAE, estimation pour 10 exploitations : 10x 1 jour / technicien C.Agriculture-ADASEA soit 450€ / J x 10 = 4,5 K€ (~30 KF)	FGMN Titre 6 50% Etat (autre) 25% UE 15% FFCTE 10%
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT			
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs	✗		
Non agriculteurs			
Chambre d'agriculture :	✗		
CBNMC ou autre "expert"			
CEPA			
ADASEA	✗		
TOTAL sur 6 ans			

• **FONCTIONNEMENT**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COÛTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN		GEST 2.2 : suivi agro-écologique 0,5 J/exploitation / technicien Agri $225€ \times 10 \times 4 \text{ ans} = 9 \text{ K€ (~60 KF)}$ GEST 2.3 : réaliser des petits aménagements déjà prévu par PDRN	FGMN Titre 4 50% FFCTE 25% Autre 25%
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT			
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs	✗		
Non agriculteurs			
Chambre d'Agriculture	✗		
CBNMC ou autre "expert"			
CEPA			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans			

GEST 3 – Proposer des recommandations d'exploitation des carrières

Stratégie :
Suivi et évaluation

Priorité de mise en œuvre :
*

Objectifs

Soutien technique afin d'intégrer les enjeux liés aux espèces et habitats de la directive.

Description de l'action

GEST 3.1 : Apporter des recommandations pour les dossiers de demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation des carrières, dans le cadre du Schéma Départemental des Carrières (SDC) en vigueur

Durant l'exploitation, conserver des milieux rocheux (basalte) non exploités (réservoir d'espèces pionnières *in situ* pour une recolonisation spontanée du site après exploitation) ; après exploitation, conserver des fronts de taille (milieux favorables à quelques espèces des directives H. et O.: insectes, reptiles, oiseaux..., et intéressants d'un point de vue géologique et pédagogique) et re-végétaliser le moins possible le site, afin de permettre une recolonisation naturelle par les espèces adaptées à ces milieux rocheux. Limiter la remise en état trop "jardinée" à ce qui est souhaité par les recommandations paysagères (SDC) : aspects visibles des routes ou villages. L'application de ces recommandations doit être précisée au cas par cas, dans les dossiers de demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation, en conformité avec le SDC en vigueur. Prévoir la restauration de la carrière dans le projet de demande de renouvellement d'exploitation.

GEST 3.2 : Intégrer les connaissances relatives à l'écologie des milieux rocheux (y compris flore et faune) dans le prochain Schéma Départemental des Carrières

Intégrer des recommandations écologiques relatives à l'exploitation et à la remise en état des carrières après exploitation dans le prochain SDC.

N.B. : ces recommandations ne sont pas contradictoires avec les recommandations paysagères, même si un compromis spatial doit parfois être trouvé entre la "re-végétalisation" justifiée par des raisons esthétiques et la reconquête naturelle souvent préférable du point de vue de l'écologie.

Prendre notamment en compte la végétation chasmophytique des pentes rocheuses (Habitat DH) ainsi que les enjeux faunistiques, y compris oiseaux (D.Oiseaux, ZICO => ZPS)

Résultats attendus : préservation de formations végétales originales et de peuplements rupicoles, compatible avec l'exploitation durable des carrières de basalte.

Indicateurs de suivi : inventaires et cartes de présence des habitats et des espèces végétales (CBNMC) et animales (OPIE, LPO, ...)

Direction Régionale de l'Environnement Auvergne

Document d'Objectifs du site Natura 2000 "Gorges de l'Allier et affluents" ; sites FR 8301075, 1094, 1095, 1096
Avril 2002

Localisation des carrières présentes sur le site :

En gras sont représentées les carrières présentes sur le site Natura 2000, les autres étant seulement sur la ZICO, future ZPS.

COMMUNES	CARRIERE AUTORISEE	DATE EXPIRATION/PV FIN DE TRAVAUX	MATERIAU
ALLEYRAS	TPC Cubizolles - "La Braud" Hugony - "Iou besse"	12/2004 02/02/1987	basalte sable
BLASSAC	C.C.H.A. - "le coudert de Fraisse"	07/2012	basalte
CHARRAIX	Mairie - "La Siaugues"	27/12/1994	tout venant granitique
LAVOUTE-CHILHAC	Gérard Malige - "Charobe"	06/04/1993	basalte
MAZEYRAT-D'ALLIER	SARL Portal - "Le Razas Grand" Sablière du Val d'Allier - "Reilhac"	07/2008 02/2005	pouzzolane sables et graviers
MONISTROL-D'ALLIER	TPC Cubizolles - "Lavay" (cf carrière de St Privat d'Allier)	12/2013	basalte
SAINT-ARCONS-D'ALLIER	SA Lebrat - "La Barrière et N'Apy" SA Lebrat - "Merdanson-Combrai" Daniel PASTRE - "Cambrai"	04/2003 26/11/2003 09/2001	pouzzolane basalte basalte
SAINT-BERAIN	Mairie - "Bouchet et Combrai"	21/04/1995	pouzzolane
SAINT-CIRGUES	Bourriol - "Soulhac Combeyre"	25/02/1987	granite
SAINT-JUST-PRES-BRIOUDE	Vauzelles - "Terme long"	16/05/1996	pouzzolane
SAINT-PRIVAT-D'ALLIER	TPC Cubizolles - "Lavay" Mairie - "Ceaux"	12/2013 15/10/1987	basalte tout venant détritique
SAUGUES	TPC Cubizolles - "Andreuges"	20/08/1997	basalte
VISSAC-AUTEYRAC	Daniel Pastre - "le Briancon" Commune de Vissac-Auteyrac - "Briancon"	05/2002 11/2007	pouzzolane pouzzolane

Action(s) liée(s)

SUI 1 : suivi des espèces et des habitats

Maître d'ouvrage pressenti :

- GEST 3.1 : Carriers (entreprises)
- GEST 3.2 : Préfet (Etat)

Maître d'œuvre pressenti :

- GEST 3.1 : BE Technique
- GEST 3.2 : Commission départementale des Carrières

Partenaires privilégiés : DRIRE, DIREN, UNICEM, CBNMC, CEPA, LPO et autres APN

Financements : 0

GEST 4 – Mener une politique de maîtrise foncière ou contractuelle des bords de l'Allier

Stratégie :
Maîtrise d'usage/ maîtrise foncière

Priorité de mise en œuvre :
**

Habitats / espèces visées :
Dunes à *Corynephorus*

Préambule

La maîtrise en bord d'Allier peut permettre de protéger ou de gérer des milieux d'intérêt communautaire (Dunes à *Corynephorus*) mais aussi d'aménager et de réglementer les activités relatives aux milieux rivulaires.

Objectifs

Permettre la compatibilité entre préservation de la rivière et milieux rivulaires (plages,...) de même qu'entre préservation de la rivière et activités (pêche, pique-nique,...).

Description de l'action

GEST 4.1 : Animation foncière

Identifier les propriétaires et les parcelles intéressantes, préciser les projets,...

L'animation foncière, incluant le dépouillement cadastral, est la première étape préalable à toute action éventuelle d'aménagement de sites privés, soit par convention soit après acquisition. Elle est nécessaire tant pour les projets d'aménagement liés aux activités de plein air (baignade et sports d'eau vive, escalade et spéléologie, sentiers pédagogiques, pastoralisme) que pour la protection et la gestion de certains milieux d'intérêt patrimonial.

GEST 4.2 : Maîtrise d'usage / maîtrise foncière

Résultats attendus :

Indicateurs de suivi : nombre d'hectares contractualisés, types de milieux contractualisés

Action(s) liée(s)

Actions GEST 5 ; GEST 7.

Maître d'ouvrage pressenti : SMAT

Maîtres d'œuvre pressentis : CEPA, SAFER

Partenaires privilégiés : CG 43, DIREN, DDAF, APN

**ESTIMATION DES COUTS
ENGAGEMENTS REMUNERES – GEST 4**

• **INVESTISSEMENTS**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS		
ETAT / DIREN		<p style="text-align: center;">GEST 4.1 : Animation foncière déjà prévu dans programme Loire Nature II 0 €</p> <p style="text-align: center;">GEST 4.2 : Maîtrise d'usage / maîtrise foncière Le programme Loire Nature II vise les mêmes milieux de bord d'Allier. 0 €</p>			
COLLECTIVITES					
Commune de					
SMAT	✗				
Conseil Général 43	✗				
PARTICULIERS :					
Agriculteurs					
Non agriculteurs					
AUTRES :					
SAFER	✗				
CEPA	✗				
ONF					
CRPF					
ADASEA					
TOTAL sur 6 ans				0 K€	

• **FONCTIONNEMENT**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN			
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT			
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
AUTRES :			
Associations			
CEPA			
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans			

GEST 5 – Maîtrise foncière sur prairies maigres

Stratégie :

Maîtrise d'usage / maîtrise foncière

Priorité de mise en œuvre :

Habitats / espèces visées : Prairies maigres à *Arrhenaterum* et *Trisetete*, Landes à Genêt purgatif, Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis*
Espèces d'intérêt communautaire (Ecaille chinée, Apollon)

Le morcellement actuel du foncier et la difficulté d'obtenir des conventions de gestion ou des baux contribuent à bloquer le développement du pastoralisme. L'acquisition foncière peut permettre le maintien d'Habitats de la directive (Prairies maigres à *Arrhenaterum* et *Trisetete*, habitats diffus en mosaïque, dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis*), d'espèces d'intérêt communautaire (Ecaille chinée, Apollon) mais aussi de milieux d'intérêt patrimonial local (pelouse à fétuques (ovine, glauque,...)).

Objectifs

Regrouper le parcellaire nécessaire à l'installation d'agriculteurs et notamment d'élevages extensifs pour permettre le maintien d'habitats et d'espèces de la directive.

Description de l'action

GEST 5.1 : Animation foncière

Identifier plus précisément les secteurs où une maîtrise d'usage ou foncière est souhaitable : secteurs intéressants pour l'implantation d'agriculteurs ou nécessitant l'implantation d'agriculteurs ; secteurs rivulaires dont on veut maintenir la dynamique fluviale en empêchant la création de digues le long des terres agricoles.

Déterminer les possibilités d'achats, de baux, de prêts et de conventions.

GEST 5.2 : Conventions de gestion, éventuellement acquisitions foncières

Recherche et négociation de conventions permettant la maîtrise d'usage puis mise en place d'un agriculteur suivant une convention de gestion (cahier des charges, subventions,...) ; éventuellement acquisitions foncières, en prenant bien garde de ne pas déstabiliser le marché foncier local, au détriment de candidats à l'installation.

- La SAFER peut, depuis la dernière Loi d'Orientation Agricole, préempter au titre de l'environnement puis rétrocéder le foncier à une collectivité ou un autre organisme gestionnaire de l'espace comme le CEPA.
- Le CEPA peut aussi intervenir en tant que maître d'œuvre de l'animation foncière (achat, conventions), puis gestionnaire de certains sites naturels (cf. complémentarité avec le programme Loire nature II).

Résultats attendus : constitution d'unités de gestion dans une optique de conservation.

Indicateurs de suivi : surface sous convention, surface acquise.

Action(s) liée(s)

Actions GEST 4 ; GEST 6 ; GEST 7.

Maître d'ouvrage pressenti : SMAT ou CG 43

Maître d'œuvre pressenti : Chambre d'agriculture 43, CEPA, SAFER

Partenaires privilégiés : DIREN, DDAF, APN, ADASEA

**EVALUATION DES COUTS
ENGAGEMENTS REMUNERES – GEST 5**

• **INVESTISSEMENTS**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN		<p>GEST 5.2 : acquisition foncière (peu estimation : 10 ha x 1.500€ /ha (frais compris) = 15 K€ (~100 KF)</p>	<p>FGMN Titre 6 (PLGN): 25 %</p> <p>TDENS: 25 %</p> <p>FEOGA mesure 5t: 40 %</p> <p>SMAT: 10%</p>
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT	×		
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
AUTRES :			
Associations			
CEPA	×		
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans			

• **FONCTIONNEMENT**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN		<p>GEST 5.1 : réaliser une animation foncière (pour convention de gestion notamment) 7,5 K€ / an x2 ans = 15K€ (~100 KF)</p> <p>GEST 5.2 : convention de gestion 75€ /ha x 50 ha X 4 ans = 15K€ (~100 KF)</p>	<p>FGMN Titre 4 (PLGN): 25 %</p> <p>TDENS: 25 %</p> <p>FEOGA mesure 5t: 40 %</p> <p>SMAT: 10%</p>
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT	×		
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
AUTRES :			
Associations			
CEPA	×		
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans			

GEST 6 – Adapter les cahiers des charges CTE dans le PDRN (mesures 16, 19-1, 19-2 et 19-3 du PDRN)

Stratégie :
Gestion contractuelle

Priorité de mise en œuvre :

Habitats / Espèces visées:

Prairie maigre de fauche
Dune intérieure à *Corynephorus* et *Agrostis*
Lande à Genêt purgatif
Pelouses pionnières du *Thero-Airion*
Végétation chasmophytique des pentes rocheuses

Objectifs de conservation et de restauration:

Maintenir ou développer des modes de gestion adaptés à la conservation des habitats de la directive

Objectifs

Proposer aux agriculteurs un complément au cahier des charges des mesures 19-1, 19-2 et 19-3 du PDRN qui garantirait une diversité d'habitats sans apporter, autant que possible, de contraintes supplémentaires aux contractants. Proposer un cahier des charges adapté aux réalités de terrain.

Description de l'action

GEST 6.1 : Débroussaillage des parcelles fortement et moyennement embroussaillées sur plusieurs années (aménagement des mesures 19-1 et 19-2 du PDRN)

L'objectif est simplement d'atteindre progressivement puis de maintenir un seuil de recouvrement ligneux inférieur à 30%, tout en autorisant le maintien de ligneux (arbres isolés, fruticées, massifs de genêts, ...) ; donc sans forcément tout débroussailler dès la première année comme cela est actuellement prévu (19-1), et plutôt progressivement par les agriculteurs eux-mêmes. Cette mesure peut être appliquée prioritairement à la restauration des prairies maigres de fauche embroussaillées.

GEST 6.2 : Pour les prairies maigres, proposer les mesures 19-3 ou 20 du PDRN

en conservant les différentes options possibles pour s'adapter aux différentes situations. Proposer également mesure 16-1 éventuellement modifiée pour ouvrir des droits à indemnisation d'un retard effectif de date de fauche par rapport à ce qui est pratiqué localement.

Recommandations générales : si possible (et donc non obligatoire !), sans complexifier le dispositif CTE, inciter les agriculteurs à :

- Parcours embroussaillés, notamment landes à Genêt purgatif (en général en mosaïque avec autres habitats)

- Ecobuage contrôlé possible pour l'entretien des parcours non mécanisables dans les landes à genêt qui favorise la repousse herbacée à condition que l'on maintienne un pâturage extensif.

- Prairies maigres de fauche

- Fauche souhaitable après le 15 juin, éventuellement pâturage, si possible en parcours, ou parage (indemnisation des clôtures prévue en 19-3) (demander une modification de la mesure 16-1 du PDRN si nécessaire à l'indemnisation du retard de fauche par rapport aux dates effectivement pratiquées dans la zone).
- Autre compromis possible : pas de fauche mais pâturage tardif (fin d'été - automne) avec chargement faible (chargement moyen annuel inférieur à 0.8 UGB/ha) et broyage des ligneux tous les 2 ou 3 ans si possible avec gardiennage).

Direction Régionale de l'Environnement Auvergne

Document d'Objectifs du site Natura 2000 "Gorges de l'Allier et affluents" ; sites FR 8301075, 1094, 1095, 1096
Avril 2002

- Dunes intérieures à Corynephorus (complément à la mesure 19-3, prise en compte des contraintes d'accessibilité)

- Possibilité d'un passage rapide des moutons en parcours, sans stationnement prolongé ; chargement moyen annuel très faible ; => mesure 19-3 avec pâturage tournant ou déplacement des animaux, parcage déconseillé. Mesure 19-3 à assouplir ou à mieux indemniser pour tenir compte des contraintes d'accessibilité.
- Par contre, ne pas utiliser la mesure 18-5 ("non-utilisation"), ces milieux étant déjà presque tous abandonnés....

Travail induit pour cette mesure : l'adaptation des mesures aux situations locales, les modifications apportées aux mesures-types prévues, la recherche du meilleur compromis "sur-mesure" suppose un travail de terrain et de réunion mené conjointement par la Chambre d'agriculture (charge à elle de déléguer certaines tâches à l'ADASEA ou certaines structures techniques spécialisées) et une structure environnementale (CBNMC, CEPA ou LPO), avec l'assurance que ces structures soient en mesure de travailler ensemble sur le terrain. A cette condition, ce travail supplémentaire doit être rémunéré.

Résultats attendus : application du cahier des charges par les agriculteurs contractants

Indicateurs de suivi : nombre d'agriculteurs contractants un volet environnement relatif aux habitats DH.

Action(s) liée(s)

Actions GEST 2 ; GEST 5.

Maître d'ouvrage pressenti : DRAF

Maître d'œuvre pressenti : Chambre d'agriculture (ou ADASEA)

Partenaires privilégiés : DDAF, OPA, Syndicats agricoles, CBNMC, CEPA, LPO, ...

**EVALUATION DES COUTS
ENGAGEMENTS REMUNERES – GEST 6**

• **INVESTISSEMENTS**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS	
ETAT / DIREN				
COLLECTIVITES				
Commune de				
SMAT				
Conseil Général 43				
PARTICULIERS :				
Agriculteurs				
Non agriculteurs				
AUTRES :				
Associations				
CEPA				
Fédération de pêche				
ONF				
CRPF				
ADASEA				
TOTAL sur 6 ans				0

• **FONCTIONNEMENT**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN		GEST 6 (globalement) Travail estimé à 40 J/an durant 2 ans pour les 2 structures (Agriculture +Environnement) 40 J x 450€ X 2= 36K€ (~240 KF)	FGMN (50%) + FFCTE (10%) + autres (40%)
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT	✕		
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
Chambre d'agriculture:	✕		
CBNMC			
CEPA			
LPO ou autre association			
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans			

GEST 7 – Favoriser une gestion forestière environnementale

Stratégie :
Ne pas toucher

Priorité de mise en œuvre :
*

Habitats / Espèces visées:

Forêts du *Tilio-Acerion*
Hêtraies acidophiles à sous bois à *Ilex* et *Taxus*

Objectifs de conservation et de restauration:

Maintenir les tillaies en l'état actuel
Conserver les potentialités du milieu
Préserver la faune forestière (coléoptères, oiseaux,...)

Objectifs

Préserver les habitats de la directive identifiés sur le site notamment les **forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion***. Habitats codes EUR 15 : 9130, 9180, 91 E0.

Description de l'action

GEST 7.1 : Gestion des Tillaies

Ne pas toucher.

GEST 7.2 : Appliquer des recommandations simples de gestion sylvo- environnementale

But : conserver les potentialités du milieu et préserver la faune forestière.

Cahier des charges pour les habitats de la directive

Ces mesures sylvo-environnementales restent facultatives et contractuelles.

Le cahier des charges s'appliquerait en priorité pour l'ensemble des habitats forestiers relevant de la directive : codes EUR 15 : 9130, 9180, 91 E0.

La mesure pourrait être étendue à d'autres forêts feuillues ou mixtes du site.

Le contractant recevrait une compensation financière (montant à préciser) des efforts fournis s'il s'engage à :

- ne pas faire de plantations de résineux en plein
- ne pas ouvrir de nouvelles pistes forestières, sauf avis contraire d'une commission locale associant forestiers, techniciens et naturalistes.
projet de piste => étude d'incidence dans le cadre de "l'article 6" de la directive.
- ne pas faire de coupes à blancs de plus de 1 ha (gorges) ou de plus de 3 ha sur le plateau
- ne pas réaliser d'aménagements susceptibles de modifier la dynamique hydrique
- privilégier la régénération naturelle et favoriser les espèces compagnes (Tilleul, Erables, Bouleau, Tremble, Sorbiers, Sureau, *Prunus sp.*, ...)
- maintenir des arbres morts ou dépérissants, et des arbres à cavité
- maintenir une certaine proportion de feuillus pour les forêts mixtes
- éviter les produits phytosanitaires au sens strict
- éviter les dérangements au printemps sur les sites identifiés comme sensibles pour les rapaces forestiers.

Résultats attendus : maintien des pratiques de gestion actuelles ou de non-gestion de la part des propriétaires forestiers privés ; meilleure gestion forestière avec une prise en compte de l'environnement (biodiversité, avifaune,...).

Indicateurs de suivi : nombre de cahier des charges contracté

Action(s) liée(s)

Actions COM 5 ; GEST 8.

N.B. : des actions pourront être réalisées dans le cadre du programme Loire Nature II inscrit au Plan Loire

Maître d'ouvrage pressenti : SMAT

Maître d'œuvre pressenti : CRPF

Partenaires privilégiés : Groupements de sylviculteurs, syndicats des propriétaires forestiers, DDAF, ONF, CBNMC, APN, CEMAGREF, Universités...

**EVALUATION DES COUTS
ENGAGEMENTS REMUNERES – GEST 7**

• **INVESTISSEMENTS**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN			
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT			
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
AUTRES :			
ONF			
CRPF			
TOTAL sur 6 ans			

• **FONCTIONNEMENT**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN		<p>GEST 7.1 : gestion des Tillaies 0</p> <p>GEST 7.2 : appliquer des recommandations simples de gestion sylvo- environnementale</p> <p>- Rédaction des cahiers des charges pour les habitats de la directive, animation et contractualisation : 10J/an x 2 ans = 7,5 K€</p> <p>- Indemnisation des propriétaires contractants: 75€/ha/an sur 50 ha x 4 ans =15K€ (~100 KF)</p>	<p>FGMN titre 3 FGMN titre 4</p>
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT			
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Propriétaires forestiers	X		
AUTRES :			
Associations			
CEPA			
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF	X		
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans		22,5K€ (~150 KF)	

GEST 8 – Elaborer le projet de réserve naturelle

Stratégie : Mise en place d'outils réglementaires, avec gestion partenariale et financements pérennes.

Priorité de mise en œuvre :

Habitats / espèces visées : Tous les habitats et espèces des Directives Habitats et Espèces présents sur le site, ainsi que d'autres ne relevant pas des directives européennes

Objectifs

Cette mesure réglementaire représente un outil global de gestion fédérateur et semble nécessaire pour assurer la pérennité des milieux et espèces présents. Le but est la préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel (y compris géologique) dépassant largement les enjeux Habitats et espèces Natura 2000 nécessitant une protection réglementaire forte sur le long terme. Ce projet fait déjà l'objet d'un rapport scientifique très complet qui ne peut être résumé ici. Il reste à engager une large concertation et une dynamique locale, associant tous les acteurs, notamment ceux qui craignent d'en être exclus ou de voir leurs activités limitées arbitrairement.

Description de l'action

GEST 8.1 : Engager une concertation élargie sur le projet de réserve naturelle en vue de pouvoir engager la procédure d'instruction dans un délai raisonnable de trois ans.

Concertation avec administration, SMAT, élus locaux, structures socioprofessionnelles, chasseurs, pêcheurs, naturalistes et autres usagers de la nature

Résultats attendus : mise en place d'une réserve naturelle sur le site remarquable des gorges du Haut Allier (amont) constituant un outil de gestion partenarial, dynamique, avec financements pérennes, ...

Indicateurs de suivi : calendrier de mise en œuvre des mesures, adhésion des partenaires locaux,

Action(s) liée(s)

Actions GEST 1 ; COM 1 ; GEST 4 ; GEST 7.

Maître d'ouvrage pressenti : Etat : DIREN

Maître d'œuvre pressenti : futur gestionnaire potentiel : SMAT,

Maîtres d'œuvre associés pressentis : CEPA, LPO, autres,...

Partenaires privilégiés : collectivités locales concernées, DRIRE, DDAF, DDE, ONCFS, ONF, CRPF, EDF-GEH, SNCF, CSP et fédération de pêche, CBNMC, LPO, CEPA, autres APN, Universités, Structures de recherche,...

**EVALUATION DES COUTS
ENGAGEMENTS REMUNERES – GEST 8**

• **INVESTISSEMENTS**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN			
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT			
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
AUTRES :			
Associations			
CEPA			
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans			

• **FONCTIONNEMENT**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN	×	<p>GEST 8.1 : Produire les documents d'information nécessaires et engager une concertation élargie sur le projet de réserve naturelle en vue de pouvoir engager la procédure d'instruction dans un délai raisonnable Surcoût/animation : 30 K€ sur trois premières années.</p>	<p>FGMN titre 3</p>
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT	×		
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
AUTRES :			
Associations			
CEPA			
Fédération de pêche			
ONF			
CRPF			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans			

GEST 9 – Mise en place d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope sur les cours d'eau les plus remarquables du haut bassin de l'Allier

Stratégie : Mise en place d'outils réglementaires, avec gestion partenariale et et financements pérennes.

Priorité de mise en œuvre :
**

Habitats et espèces concernés : habitats aquatiques et rivulaires, Loutre, Ecrevisse à pieds blancs, Moule perlière, poissons relevant de la Directive Habitats, ...

Objectifs

Limiter et contrôler les travaux et aménagements dans le lit des cours d'eau ou à proximité immédiate, maintenir un débit réservé régulier et conserver les habitats d'espèces aquatiques à enjeu patrimonial fort (Moule perlière, Ecrevisse à pieds blancs, Loutre, Saumon...).

Rappelons que tout le réseau hydrographique du site Natura 2000 des Gorges de l'Allier étendu aux sites linéaires est utilisé au moins par la Loutre.

Rivières concernées (priorités à préciser sur la base des études prévues, cf. CSP)

- L'Allier entre le Nouveau Monde et Alleyras et de Chanteuges à Langeac (Frayères à Ombre et à Saumon) ;
- Le Chapauroux ; l'Ance en amont du barrage ; la Seuge ; le Pontajou ; la Desges ; la Fioule ;
- La Virlange en amont de Pouzas ; la Besque ; l'Allagnon.

N.B. : Au cas par cas, il conviendrait d'envisager la prise en compte de certains ruisseaux affluents de ces cours d'eau.

Description de l'action

GEST 9.1 : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur les cours d'eau à enjeux

Outil réglementaire permettant la protection des milieux aquatiques pour des espèces remarquables (Moule perlière, Ecrevisse à pieds blancs, Loutre, Saumon). L'objectif serait de limiter les aménagements en listant les aménagements non souhaitables (enrochements, rectifications de berges, labours en bordure immédiate des ruisseaux, aménagements de sites touristiques ou autres équipements publics ou privés, ...)

N.B.1 : L'APPB peut être envisagé globalement sur l'ensemble des cours d'eau concernés par le site Natura 2000, ce qui serait relativement simple, ou ponctuellement sur certains tronçons particuliers qui restent à définir.

N.B.2 : Une façon de réduire le linéaire concerné serait de se limiter au linéaire connu pour la présence de la Moule Perlière et/ou par l'Ecrevisse à Pieds blancs, mais cela réduirait d'autant l'ambition de l'action, notamment au regard de la Loutre, d'autant que l'information est encore incomplète et mouvante.

Action(s) liée(s)

Action GEST 2.

Maître d'ouvrage pressenti : SMAT, DIREN (service instructeur administratif)
Maître d'œuvre pressenti : SMAT
Partenaires privilégiés : EDF-GEH, EPL, DRIRE, DDAF, CSP, FDPPMA, CEPA, APN,

**EVALUATION DES COUTS
ENGAGEMENTS REMUNERES – GEST 9**

• **INVESTISSEMENTS**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS
ETAT / DIREN		Mission d'inventaire cartographié complémentaire (synthèse des données collectées lors du suivi déjà prévu) et de définition du règlement à proposer pour l'APPB. 7,5K€ (~50 KF.) Enquête foncière auprès des propriétaires et communes concernées. 7,5K€ (~50 KF)	FGMN Titre 3 100%
COLLECTIVITES			
Commune de			
SMAT	X		
Conseil Général 43			
PARTICULIERS :			
Agriculteurs			
Non agriculteurs			
CSP	X		
CPIE			
CEPA			
Fédération de pêche	X		
ONF			
CRPF			
ADASEA			
TOTAL sur 6 ans		15K€ (~100 KF)	

• **FONCTIONNEMENT**

OPERATEURS / BENEFICIAIRES		CALCUL DETAILLE DES COUTS	FINANCEMENTS		
ETAT / DIREN					
COLLECTIVITES					
Commune de					
SMAT					
Conseil Général 43					
PARTICULIERS :					
Agriculteurs					
Non agriculteurs					
AUTRES :					
Associations					
CEPA					
Fédération de pêche					
ONF					
CRPF					
ADASEA					
TOTAL sur 6 ans				0	

GEST 10 – Mener une politique de gestion contractuelle des habitats et habitats d'espèces D. Habitats

Stratégie :
Gestion contractuelle

Priorité de mise en œuvre :

Habitats / Espèces visées :

Bords d'Allier, prairies et landes humides, pelouses et landes sèches, rochers, ...
Tous les habitats et espèces relevant de la Directive Habitats.

Contexte

Le programme Loire Nature II a été engagé. Non seulement il est complémentaire du document d'Objectifs sur la ZICO AE02 "Haut Allier", mais sa mise en œuvre est considérée comme de haute importance stratégique. Une partie du Programme Loire Nature vise la gestion contractuelle de sites pour la conservation d'habitats et d'espèces, dont certaines espèces relevant de la Directive Oiseaux et leurs habitats.

Objectifs

Compatibilité entre activités humaines et préservation des habitats.

Description de l'action

Elle est menée dans le cadre du programme Loire Nature II.

- Identifier les secteurs favorables, les milieux les plus stratégiques pour les oiseaux,
- Définir les modalités de gestion souhaitables
- Passer des conventions de gestion avec les propriétaires et/ou les usagers.

Résultats attendus : gestion contractuelle de sites remarquables,

Indicateurs de suivi : surface contractualisée, nombre de conventions établies,

Action(s) liée(s)

Actions GEST 4 ; GEST 5.

Maître d'ouvrage pressenti : SMAT

Maître d'œuvre pressenti : CEPA, autres,...

Partenaires privilégiés : DIREN, DDAF, ONCFS, CEPA, Nature Haute Loire, Chambre d'Agriculture, ADASEA,...

Coût : 0 K€.

Direction Régionale de l'Environnement Auvergne

*Document d'Objectifs du site Natura 2000 "Gorges de l'Allier et affluents" ; sites FR 8301075, 1094, 1095, 1096
Avril 2002*

PROPOSITION D'ECHEANCIER DE MISE EN OEUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

x : Actions x.y : Mesures (budget en K€)	Degré de priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL
ADM 1 : Gestion administrative et coordination ADM 1.1 : Salaire + charges + frais induits	●●●	45	45	45	45	45	45	270
COM 1 : Guide de bonne gestion environnementale COM 1.1 : Conception, fabrication classeur	●		22,5	7,5				30
COM 2 : Sensibiliser le grand public COM 2.1 : Dépliant thématique COM 2.2 : Livret + CD ROM	●●		15 15	30				15 45
COM 3 : Former les professionnels sportifs COM 3.1 : Monter la formation COM 3.2 : Mettre en œuvre la formation COM 3.3 : Evaluer la formation	●●	6	9	9	9	9	9 1,5	6 45 1,5
COM 4 : Elaborer une Charte de qualité	●		3,75	3,75				7,5
COM 5 : Information – sensibilisation des propriétaires forestiers COM 5.1 : Editer et diffuser une plaquette COM 5.2 : Assurer les formations	●	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5 37,5
SUI 1 : Inventaires complémentaires et suivi SUI 1.1 et SUI 1.2 : Suivis réguliers SUI 1.3 : Chiroptères SUI 1.4 : Habitats	●●●		12 7,5 15	12 7,5	12 7,5	12 7,5	12 22,5	60 7,5 60
SUI 2 : Suivre le développement des activités de plein air SUI 2.1 Observatoire	●		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	37,5
SUI 3 : Evaluation des impacts des ouvrages de type barrage-réservoir	●●●							déjà prévu
GEST 1 : SAGE	●●●							0
GEST 2 : Diagnostics et suivis agro- écologiques des "exploitations-CTE" GEST 2.1 : Diagnostic (complément DAE) GEST 2.2 : Suivi	●●		4,5	2,25	2,25	2,25	2,25	4,5 9
GEST 3 : Recommandations aux carriers GEST 3.1 : Recommandations aux carriers GEST 3.2 : Faire évoluer le SDC	●							0 0
GEST 4 : Gestion contractuelle des bords d'Allier, animation foncière et conventions ou acquisition	●●							Loire Nature II
GEST 5 : Maîtrise du foncier agricole / prairies maigres GEST 5.1 : Animation foncière GEST 5.2 : Maîtrise d'usage : Conventions + acquisition	●●●	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	15 30
GEST 6 : Adapter les cahiers des charges des CTE, mesures 16, 19-1, 19-2, 19-3	●●●	18	18					36
GEST 7 : Gestion sylvo-environnementale GEST 7.2 : Préparation, animation, indemnisation des contractants	●	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	7,5 15
GEST 8 : Projet de Réserve Naturelle GEST 8.1 : Surcoût Animation	●●●	9	9	12				30
GEST 9 : APPB sur cours d'eau	●●	7,5	7,5					15
GEST 10 : Gestion contractuelle des habitats	●●●							Loire Nature II

■ : Réalisation de l'action dans le cadre de ce Document d'Objectifs.
■ : Réalisation de l'action dans un autre programme

Direction Régionale de l'Environnement Auvergne

*Document d'Objectifs du site Natura 2000 "Gorges de l'Allier et affluents" ; sites FR 8301075, 1094, 1095, 1096
Avril 2002*

RECAPITULATIF DU COUT DES ACTIONS

	Liste actions	Fonctionnement (K€) sur 6ans				Investissement (K€)						
		Montant total	FGMN Titre 4	FFCTE	Autres (AELB, FEOGA, TDENS, SMAT...)	Montant total	FGMN Titre 6	Etat Autres : FNADT,...	Union Européenne LIFE, FEOGA,...	Collectivités territoriales dont CG (TDENS)	FFCTE	Autres (AELB, EPALA, EDF, ...)
Appui technique	GEST 2	9	50%	25%	25%	4,5	50%	25%	15%		10%	
Appui technique	GEST 3	0				0						
Gestion courante des milieux	GEST 4	0				0						
Gestion courante des milieux	GEST 5	30	25%		75%	15	25%		40%	25%		10%
Gestion courante des milieux	GEST 6	34	50%	10%	40%	0						
Gestion courante des milieux	GEST 7	15	Titre 3 & Titre 4			7,5						
Gestion courante des milieux	GEST 10	0				0						
Réglementaire	GEST 8	0	Titre 3			30						
Réglementaire	GEST 9	0				15	100%					
Suivi-évaluation		Montant total	FGMN Titre 3	FFCTE	Autres (Agence de l'eau, FEOGA...)	Montant total	FGMN Titre 6	Etat Autres : FNADT,...	Union Européenne LIFE, FEOGA,...	Collectivités territoriales dont CG (TDENS)	FFCTE	Autres (AELB, EPALA, EDF, ...)
Scientifique	SUI 1	90	100%			37,5	100%					
Fréquentation	SUI 2	37,5			100%	0						
Scientifique	SUI 3	0	100%			0						
Actions de coordination		Montant total	FGMN Titre 3	FFCTE	Autres (Agence de l'eau, FEOGA...)	Montant total	FGMN Titre 6	Etat Autres : FNADT,...	Union Européenne LIFE, FEOGA,...	Collectivités territoriales dont CG (TDENS)	FFCTE	Autres (AELB, EPALA, EDF, ...)
Coordination, administration	ADM 1	270	100%			0						
SAGE	GEST 1	0				0						
Information / sensibilisation	COM 1	0				30	50%	25%		25%		
Information / sensibilisation	COM 2	0				60	50%	25%		25%		
Information / sensibilisation	COM 3	45	25%		75%	7,5	25%			25%		50%
Information / sensibilisation	COM 4	0				7,5	25%			25%		50%
Information / sensibilisation	COM 5	37,5	100%			7,5	100%					
Mise en cohérence												
TOTAL en euros (K€)		568				222						